



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
31.08.2016 Bulletin 2016/35

(51) Int Cl.:
A41D 1/20 (2006.01) **A41D 1/06 (2006.01)**
A41F 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16157366.2**

(22) Date de dépôt: **25.02.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **ORCHESTRA-PREMAMAN**
34130 Saint-Aunes (FR)

(72) Inventeur: **SOYEZ, Emmanuelle**
34730 PRADES LE LEZ (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet BREV&SUD
55 Avenue Clément Ader
34170 Castelnau le Lez (FR)

(30) Priorité: **25.02.2015 FR 1551618**

(54) **PANTALON EVOLUTIF**

(57) L'invention concerne un pantalon évolutif (1) comprenant, d'une part, un corps de pantalon (2) ayant deux échancrures (3) au niveau des hanches (4) sur la ligne de taille (5), et d'autre part, deux éléments élasti-

ques (6) remplissant les échancrures (3) et orientés dans le sens de la ligne de taille (5).

Selon l'invention chaque élément élastique (6) a une forme de pentagone (7).

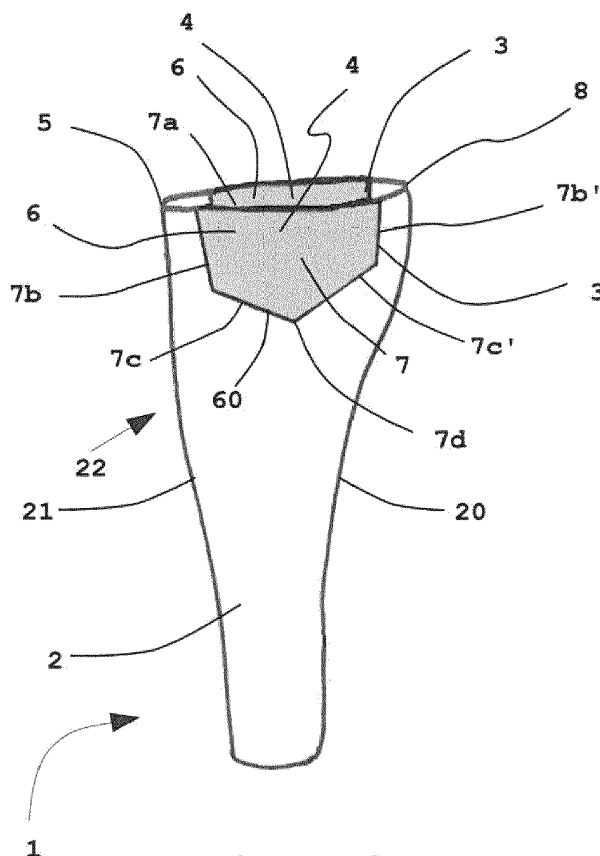


Figure 2

Description

[0001] La présente invention concerne un pantalon de grossesse évolutif qui accompagne la femme enceinte tout au long de sa grossesse et après l'accouchement.

[0002] On connaît au moins quatre grands types de pantalon de grossesse.

[0003] Un premier type de pantalon de grossesse comprend une coupe taille haute et une ceinture élastique d'une hauteur importante entourant le ventre et les lombaires de la femme enceinte. Le fait que la ceinture élastique soit d'une hauteur importante et fasse le tour de la taille pose un problème de confort, l'élastique serrant l'abdomen.

[0004] Un deuxième type de pantalon comprend une coupe taille haute et une poche élastique de type kangourou située sur la zone de grossissement du ventre. Ce deuxième type de pantalon peut être équipé d'un système de réglage de la ligne de taille disposé en général sur la partie haute de la poche élastique. La position de ce système de réglage sur le ventre implique une tension supplémentaire sur celui-ci, source d'inconfort.

[0005] Un troisième type de pantalon de grossesse comprend une coupe taille basse permettant d'exclure le ventre de la ligne de taille. La longueur de la ligne de taille des femmes enceintes évoluant avec la grossesse, ce type de pantalon ne peut pas être porté tout au long de la grossesse. De plus, un pantalon taille basse fait ressortir le ventre, ce qui pose des problèmes de confort au niveau du ventre et de l'entrejambe.

[0006] Un quatrième type de pantalon de grossesse comprend une ligne de taille élastique et, sur la face avant du pantalon, une zone élastique en forme de U qui recouvre les chevilles, les deux jambes et l'entrejambe en passant au niveau du pubis. Une telle zone élastique permet de conserver une souplesse de tissu au niveau des jambes et de la partie ventrale, mais créée au niveau du ventre une tension permanente, qui est une source d'inconfort.

[0007] En outre, on connaît un pantalon évolutif décrit dans le document FR 2 954 050 qui présente deux échancrures en forme de « V » au niveau des hanches sur la ligne de taille. Chaque échancrure est remplie d'une pièce de tissu ayant pour fonction de masquer la jambe et de donner une certaine mobilité aux deux côtés opposés de l'échancrure. Afin d'ajuster la ligne de taille au porteur du pantalon, chaque côté de l'échancrure comporte un système de réglage formé par des œillets disposés de part et d'autre de l'échancrure et un lacet passant au travers des œillets de manière à joindre les deux côtés de l'échancrure. Ainsi, la personne portant le pantalon ajuste la longueur de la ligne de taille jouant sur le serrage du lacet au niveau de chaque échancrure. Du fait de la forme étriquée en V de l'échancrure, ce pantalon ne présente pas une amplitude de réglage suffisante pour qu'une femme puisse le porter tout au long de sa grossesse. En outre, cette forme en V des échancrures implique une tension se répercutant au niveau de la fourche

du pantalon, générant une sensation d'inconfort. De plus, son système de réglage doit être adapté manuellement lorsqu'il est enfilé et/ou retiré, ce qui n'est pas un gage de praticité lors de l'enfilage et/ou de la pose du pantalon pour une femme enceinte. Enfin, les échancrures et le système de réglage ne présentent aucun caractère esthétique.

[0008] La présente invention vise à fournir un pantalon évolutif capable d'accompagner la femme enceinte tout au long de la grossesse et après l'accouchement, le tout en alliant confort et esthétique.

[0009] La présente invention est un pantalon évolutif comprenant, d'une part, un corps de pantalon ayant deux échancrures au niveau des hanches sur la ligne de taille du pantalon, et d'autre part, deux éléments élastiques remplissant les échancrures et orientés dans le sens de la ligne de taille, caractérisé en ce que chaque élément élastique a une forme de pentagone. L'utilisation d'une forme pentagonale disposée sur les hanches permet de fournir un potentiel d'extension de grande amplitude tout en garantissant le confort et la liberté de mouvements des jambes d'une femme enceinte portant le pantalon de la présente invention.

[0010] Selon une première caractéristique additionnelle de l'invention, le pentagone est asymétrique.

[0011] Selon une deuxième caractéristique additionnelle de l'invention, l'élément élastique en forme de pentagone comporte un premier côté suivant la ligne de taille, deux seconds côtés sensiblement parallèles l'un à l'autre et descendant de part et d'autre du premier côté, et deux troisièmes côtés se rejoignant l'un l'autre de manière à former la pointe basse du pentagone.

[0012] Selon une particularité de la deuxième caractéristique additionnelle de l'invention, afin de s'adapter à l'anatomie de la femme portant le pantalon, au moins un des deux troisièmes côtés est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone.

[0013] Selon une première possibilité de cette particularité de l'invention, le troisième côté s'étendant vers l'arrière du corps de pantalon est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone. Cette caractéristique permet de guider l'élément élastique en direction des lombaires garantissant leur maintien, et de contourner les muscles fessiers laissant une entière mobilité des jambes.

[0014] Selon une seconde possibilité de cette particularité de l'invention, le troisième côté s'étendant vers l'avant du corps de pantalon est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone. Avantagusement, cela permet d'épouser l'anatomie de la cuisse et de limiter la répercussion de la tension, due à l'étirement de l'élément élastique, au niveau de la fourche du corps de pantalon.

[0015] Selon une troisième caractéristique additionnelle de l'invention, lorsque le pantalon n'est pas porté, le rapport, au niveau de la ligne de taille, de la longueur des éléments élastiques sur la longueur de la ligne de taille est compris entre 0,48 et 0,68, de préférence entre

0,55 et 0,61, et de préférence 0,58.

[0016] Selon une quatrième caractéristique additionnelle de l'invention, lorsque la ligne de taille est étirée au maximum, le rapport, au niveau de la ligne de taille, de la longueur des éléments élastiques sur la longueur de la ligne de taille est compris entre 0,64 et 0,84, de préférence entre 0,72 et 0,76, et de préférence 0,74.

[0017] Selon une cinquième caractéristique additionnelle de l'invention, chaque élément élastique a une hauteur d'au moins 6 centimètre, et de préférence d'au moins 7 centimètres, sur une longueur d'au moins 20 centimètres au niveau de la ligne de taille.

[0018] Selon une sixième caractéristique additionnelle de l'invention, chaque élément élastique présente ponctuellement une hauteur maximale qui est d'au moins 14 centimètres, et de préférence 16 centimètres.

[0019] Selon une septième caractéristique additionnelle de l'invention, chaque élément élastique a une forme de pentagone.

[0020] Selon huitième caractéristique additionnelle de l'invention, une partie dorsale de la ligne de taille comprend des moyens de d'ajustement permettant d'ajuster la longueur de la ligne de taille.

[0021] Selon une possibilité de réalisation de la huitième caractéristique additionnelle de l'invention, les moyens d'ajustement de la ligne de taille sont formés par une boutonnière et un bouton.

[0022] Selon une neuvième caractéristique additionnelle de l'invention, chaque élément élastique est cousu au corps du pantalon.

[0023] D'autres particularités et avantages de la présente invention apparaîtront dans la description détaillée de deux exemples de réalisation donnés à titre d'exemples non limitatifs et illustrés dans les dessins mis en annexes dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus qui représente une ligne de taille d'un pantalon évolutif de grossesse conforme à un premier exemple de réalisation ;
- la figure 2 est une vue latérale du pantalon évolutif de grossesse de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue latérale similaire à la figure 2 d'une femme portant le pantalon évolutif de la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue latérale similaire à la figure 2 d'un pantalon porté par une femme enceinte ;
- la figure 5 est une vue latérale similaire à la figure 2 d'une femme enceinte portant le pantalon évolutif de la figure 1
- la figure 6 est une représentation d'une femme enceinte portant le pantalon de la figure 1, la diffusion des forces des tensions due à l'étirement de la ligne de taille au niveau de l'élément élastique étant re-

présentée par des flèches ; et la figure 7 est une vue d'une face avant d'un pantalon conforme à un deuxième exemple de réalisation.

[0024] L'invention concerne un pantalon 1 évolutif de grossesse comprenant un corps de pantalon 2 en tissu qui présente deux échancrures 3 découpées au niveau des hanches 4 sur une ligne de taille 5 du pantalon 1. Pour permettre au pantalon 1 de s'adapter à l'évolution de la grossesse d'une femme 40 enceinte, deux éléments élastiques 6 remplissent les échancrures 3 et sont orientés parallèlement à la ligne de taille 5. De cette manière, l'étirement de chaque élément élastique 6 est réalisé, d'une part, dans le sens de l'accroissement du ventre 41 (le ventre grossit par l'avant), et d'autre part, vers la partie dos pour une question d'aisance. De préférence, le pantalon 1 recouvre les hanches 4 et remonte jusqu'à la taille 42 de la personne 40 qui le porte. Cette caractéristique permet d'améliorer le confort et le bon maintien du ventre 41 et des lombaires 43 de la personne 40 portant le pantalon 1.

[0025] Afin de jouer leur rôle d'extenseur de ligne de taille 5, chaque élément élastique 6 est lié fermement au corps de pantalon 2, par exemple par une couture 60 liant l'élément élastique 6 au corps de pantalon 2.

[0026] De préférence, les deux éléments élastiques 6 du pantalon 1 sont identiques.

[0027] Les figures 1 à 6 illustrent un premier exemple de réalisation de l'invention dans lequel chaque échancrure 3 et élément élastique 6 ont une forme de pentagone 7. Un premier côté 7a du pentagone 7 suit la ligne de taille 5. Deux seconds côtés 7b, 7b' du pentagone 7 sont, non étirés, sensiblement parallèles l'un à l'autre et descendent de part et d'autre du premier côté 7a de façon sensiblement perpendiculaires à ce dernier. Deux troisièmes côtés 7c, 7c' du pentagone 7 se rejoignent l'un et l'autre en formant une pointe basse 7d du pentagone 7 et en reliant les deux seconds côtés 7b, 7b'. Les deux seconds côtés 7b, 7b' définissent la largeur de l'élément élastique 6, et les deux troisièmes côtés 7c, 7c' définissent, avec le premier côté 7a, la hauteur de l'élément élastique 6. Les seconds côtés 7b, 7b', les troisièmes côtés 7c, 7c' sont formés par la couture 60 reliant l'élément élastique 6 aux échancrures 3 du corps de pantalon 2.

[0028] Il en résulte que la forme de pentagone 7 terminée par la pointe basse 7d participe, d'une part, à l'orientation de l'étirement des éléments élastiques 6 dans le sens de grossissement du ventre et vers le dos, et d'autre part, à la diffusion d'une tension d'étirement des éléments élastiques 6.

[0029] Avantageusement, le fait que le premier côté 7a du pentagone 7 soit le plus long et qu'il constitue la ligne de taille 5 du pantalon 1 au niveau de chaque échancrure 3 confère un potentiel d'extension de la ligne de taille 5 de grande amplitude. Ce caractère évolutif de la ligne de taille 5 permet à une femme de porter le pantalon 1 tout au long de sa grossesse ainsi qu'après l'accou-

chement, le temps que son corps et son métabolisme reviennent à la normale en éliminant les graisses accumulées lors de la grossesse.

[0030] Il est à noter que lorsque l'élément élastique 6 est étiré, une force de tension se crée au niveau des coutures 60 reliant l'élément élastique 6 au corps de pantalon 2. Comme illustré à la figure 6, la multiplicité du nombre de côté du pentagone 7 permet de répartir, de diffuser et de diriger cette force de tension dans de nombreuses directions.

[0031] Dans cette optique et comme illustré aux figures 2 à 5, le pentagone 7 est asymétrique, en effet les troisièmes côtés 7c, 7c' sont de dimensions différentes. Plus particulièrement, le troisième côté 7c' s'étendant vers l'arrière 20 du corps de pantalon 2 est plus long que le troisième côté 7c qui s'étend vers l'avant 21 du corps de pantalon 2 (illustré aux figures 2, 3 et 5). Avantagusement, le fait que le troisième côté 7c' soit plus long que le troisième côté 7c permet de garantir un meilleur maintien des lombaires 43 de la personne 40 portant le pantalon 1. A cet effet, et afin de diriger la diffusion de la force de tension en direction des lombaires, le troisième côté 7c' est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone 7. Cette caractéristique permet à l'élément élastique 6 lorsqu'il est étiré de prodiguer un

[0032] A l'inverse, et comme illustré aux figures 2, 4 et 5, le troisième côté 7c présente une longueur plus petite que celle du troisième côté 7c'. Le fait de raccourcir le troisième côté 7c s'étendant vers l'avant 21 du corps de pantalon 2, permet de cantonner l'élément élastique sur les hanches 4 de la personne 40. Cette caractéristique permet, en évitant que la couture 60 ne vienne courir sur le ventre 41, de libérer le ventre 41 de la tension due à l'étirement de l'élément élastique 6, ce qui contribue à garantir un maintien du ventre 41 sans y appliquer de tension.

[0033] De plus, dans l'optique de mieux épouser la forme de la cuisse, le troisième côté 7c est également curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone 7. Ainsi, le fait que les troisièmes côtés 7c et 7c' soient incurvés permet d'épouser l'anatomie en respectant l'implantation des muscles fessiers et de la cuisse. Cette caractéristique permet de diminuer la tension au niveau de la fourche 22 du corps de pantalon 2 et de participer au confort à la liberté de mouvement des jambes de la personne 40 portant le pantalon 1.

[0034] De plus, afin de conférer au pantalon 1 un potentiel d'étirement suffisant de la ligne de taille 5 permettant de s'adapter au grossissement du ventre tout au long de la grossesse, les éléments élastiques 6 ont une longueur minimale. Ainsi, lorsque le pantalon 1 n'est pas porté, quelque soit sa taille, le rapport, au niveau de la ligne de taille 5, de la longueur des éléments élastiques

6 sur la longueur de la ligne de taille 5 est compris entre 0,48 et 0,68, de préférence entre 0,55 et 0,61. Ici ce rapport est de 0,58.

[0035] D'autre part, lorsque le pantalon 1 est porté par une femme 40, au fur et à mesure de sa grossesse, la ligne de taille 5 s'étire pour s'adapter au tour de taille de la femme. A l'étirement maximum du pantalon 1, quelque soit sa taille, le rapport, au niveau de la ligne de taille 5, de la longueur des éléments élastiques 6 sur la longueur de la ligne de taille 5 est compris de préférence entre 0,64 et 0,84, de préférence entre 0,72 et 0,76. Ici ce rapport est de 0,74.

[0036] La longueur du premier côté 7a des éléments élastiques 6 au niveau de la ligne de taille 5 est d'au moins 20 centimètres. Cette longueur varie selon la taille de pantalon 1. La hauteur des éléments élastiques 6, correspondant aux seconds côtés 7b, 7b', reste constante lors de leur étirement. Cette hauteur est identique quelque soit la taille du pantalon 1.

[0037] Dans les présents modes de réalisation, chaque élément élastique 6 a une première hauteur d'au moins 6 centimètres (de préférence au moins 7 centimètres) sur une longueur d'au moins 20 centimètres au niveau de la ligne de taille 5. Dans l'exemple illustré aux figures 2 à 4, les deux seconds côtés 7b, 7b' du pentagone 7 qui sont sensiblement perpendiculaire à la ligne de taille 5 et forment les limites latérales de l'élément élastique 6, s'étendent en hauteur sur au moins 6 centimètres (de préférence au moins 7 centimètres). Ponctuellement, notamment au niveau de la pointe basse 7d du pentagone 7, la hauteur maximale de l'élément élastique 6 est d'au moins 14 centimètres, de préférence au moins 16 centimètres.

[0038] La position, la forme et les dimensions des éléments élastiques 6 au niveau des hanches 4 sur la ligne de taille 5 et leurs dimensions (hauteur, longueur) permettent à un même pantalon 1 de pouvoir être porté pendant toute la durée d'une grossesse, du premier mois jusqu'à la période qui suit l'accouchement dans laquelle la femme retrouve son métabolisme normal.

[0039] Dans un deuxième exemple de réalisation de l'invention illustré à la figure 4, afin que le pantalon 1 puisse être porté lors des premiers mois de grossesse, une partie dorsale 8 de la ligne de taille 5 comprend des moyens d'ajustement 9 permettant d'ajuster et notamment de réduire la longueur de la ligne de taille 5.

[0040] Dans l'exemple, illustré à la figure 4, ces moyens d'ajustement 9 sont disposés à l'intérieur du pantalon et sont formés par une boutonnière 10 et un bouton 11. La boutonnière 10 est constituée de plusieurs fentes 12, le bouton 11 venant s'insérer dans la fente 12 la plus adaptée afin d'ajuster la longueur de la ligne de taille 5.

[0041] Dans les présents exemples de réalisation, le pantalon 1 selon l'invention se veut pratique et confortable de par la position, les dimensions et la forme des éléments élastiques 6. De plus, afin de répondre également à des critères d'esthétiques, les éléments élastiques 6 peuvent avoir sensiblement le même colorie que

celui du corps de pantalon 2 afin d'avoir un rendu esthétique comparable à celui d'un pantalon normal.

Revendications

1. Pantalon évolutif (1) comprenant, d'une part, un corps de pantalon (2) ayant deux échancrures (3) au niveau des hanches (4) sur la ligne de taille (5), et d'autre part, deux éléments élastiques (6) remplissant les échancrures (3) et orientés dans le sens de la ligne de taille (5), **caractérisé en ce que** chaque élément élastique (6) a une forme de pentagone (7).
2. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le pentagone (7) est asymétrique.
3. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** l'élément élastique (6) en forme de pentagone (7) comporte un premier côté (7a) suivant la ligne de taille (5), deux seconds côtés (7b, 7b') sensiblement parallèles l'un à l'autre et descendant de part et d'autre du premier côté (7a), et deux troisièmes côtés (7c, 7c') se rejoignant l'un l'autre de manière à former la pointe basse du pentagone (7).
4. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'**au moins un des deux troisièmes côtés (7c, 7c') est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone (7).
5. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le troisième côté (7c') s'étendant vers l'arrière du corps de pantalon (2) est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone (7).
6. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le troisième côté (7c) s'étendant vers l'avant du corps de pantalon (2) est curviligne et de préférence incurvé vers l'intérieur du pentagone (7).
7. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 2 à 6, **caractérisé en ce que** les troisièmes côtés (7c, 7c') sont de longueur différente.
8. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le troisième côté (7c') s'étendant vers l'arrière du corps de pantalon (2) est plus long que le troisième côté (7c) s'étendant vers l'avant du corps de pantalon (2).
9. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que**, lorsque le pantalon (1) n'est pas porté, le rapport, au niveau de la ligne

de taille (5), de la longueur des éléments élastiques (6) sur la longueur de la ligne de taille (5) est compris entre 0,48 et 0,68, et de préférence entre 0,55 et 0,61.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

10. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que**, lorsque la ligne de taille (5) est étirée au maximum, le rapport, au niveau de la ligne de taille (5), de la longueur des éléments élastiques (6) sur la longueur de la ligne de taille (5), est compris entre 0,64 et 0,84, et de préférence entre 0,72 et 0,76.
11. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** chaque élément élastique (6) a une hauteur d'au moins 6 centimètres sur une longueur d'au moins 20 centimètres au niveau de la ligne de taille (5).
12. Pantalon (1) selon l'une des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** chaque élément élastique (6) présente ponctuellement une hauteur maximale qui est d'au moins 14 centimètres.
13. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce qu'**une partie dorsale (8) de la ligne de taille (5) comprend des moyens de d'ajustement (9) permettant d'ajuster la longueur de la ligne de taille (5).
14. Pantalon évolutif (1) selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** les moyens d'ajustement (9) sont formés par une boutonnière (10) et un bouton (11).
15. Pantalon évolutif (1) selon l'une des revendications 1 à 14, **caractérisé en ce que** chaque élément élastique (6) est cousu au corps du pantalon (2).

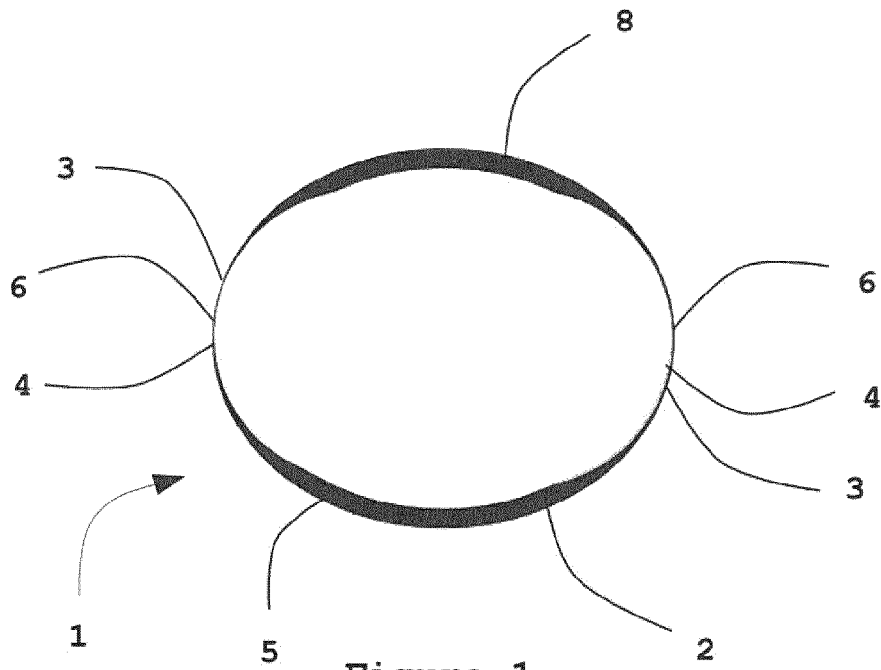


Figure 1

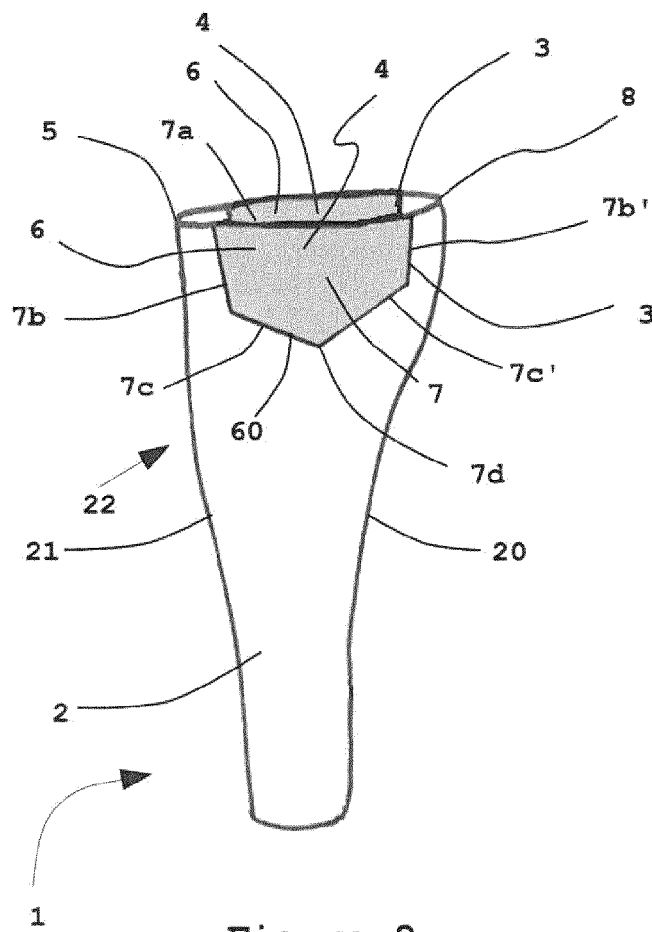


Figure 2

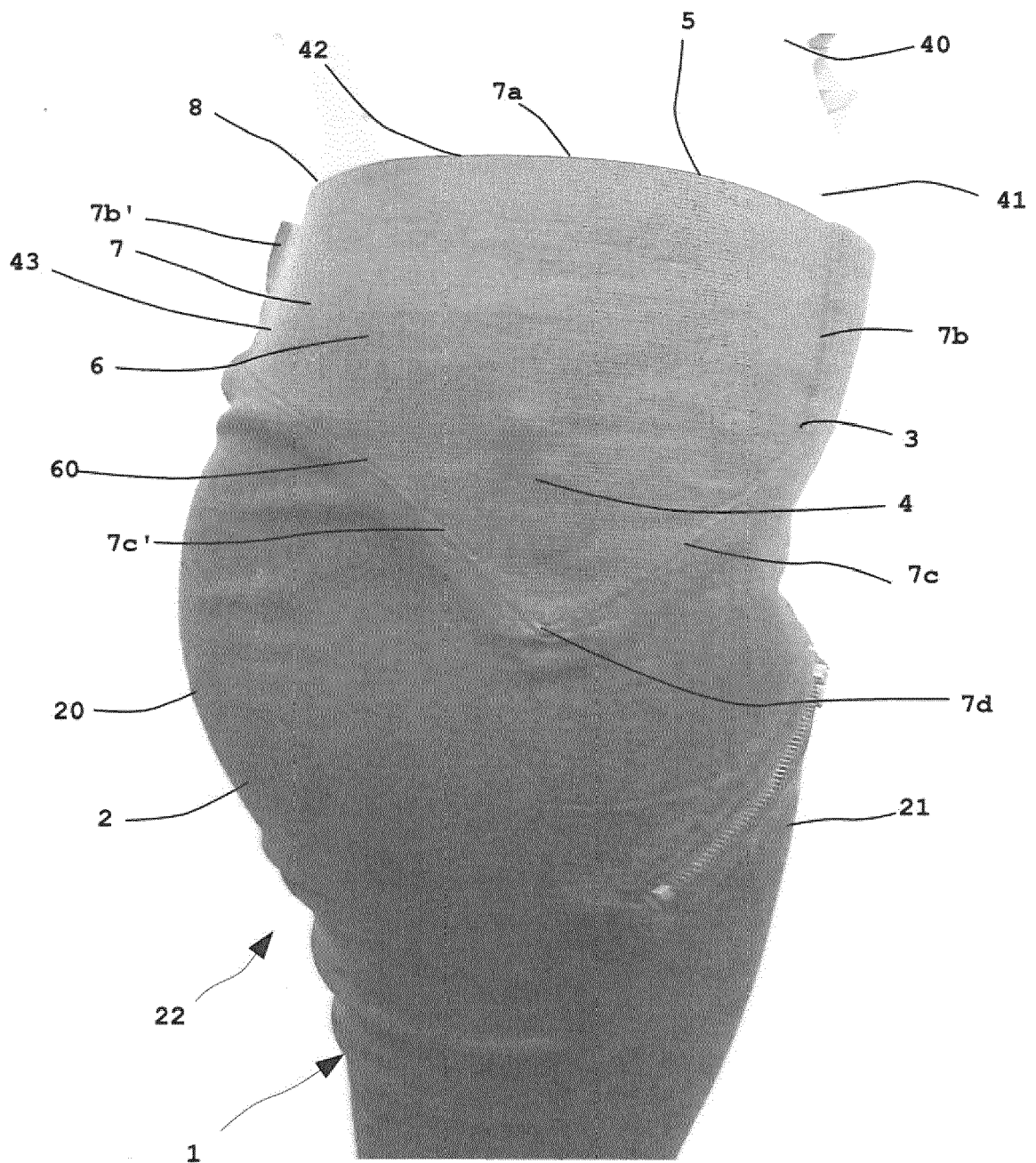


Figure 3

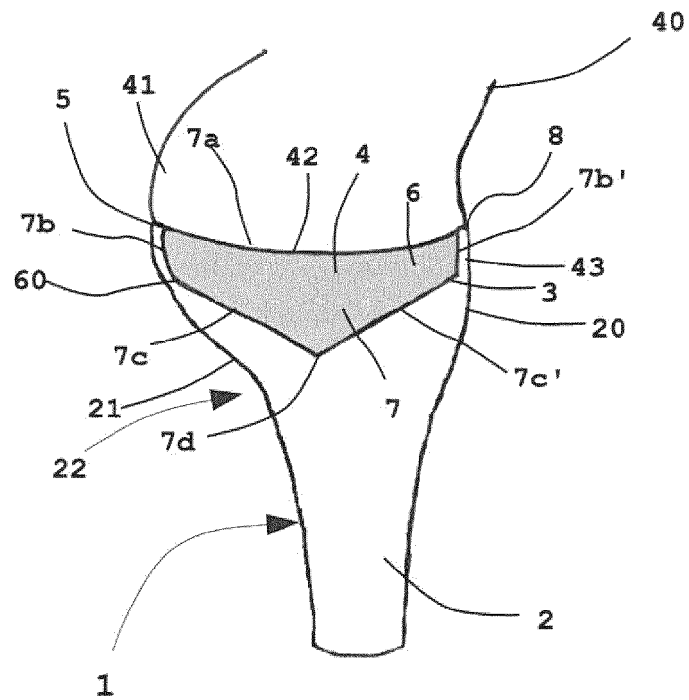


Figure 4

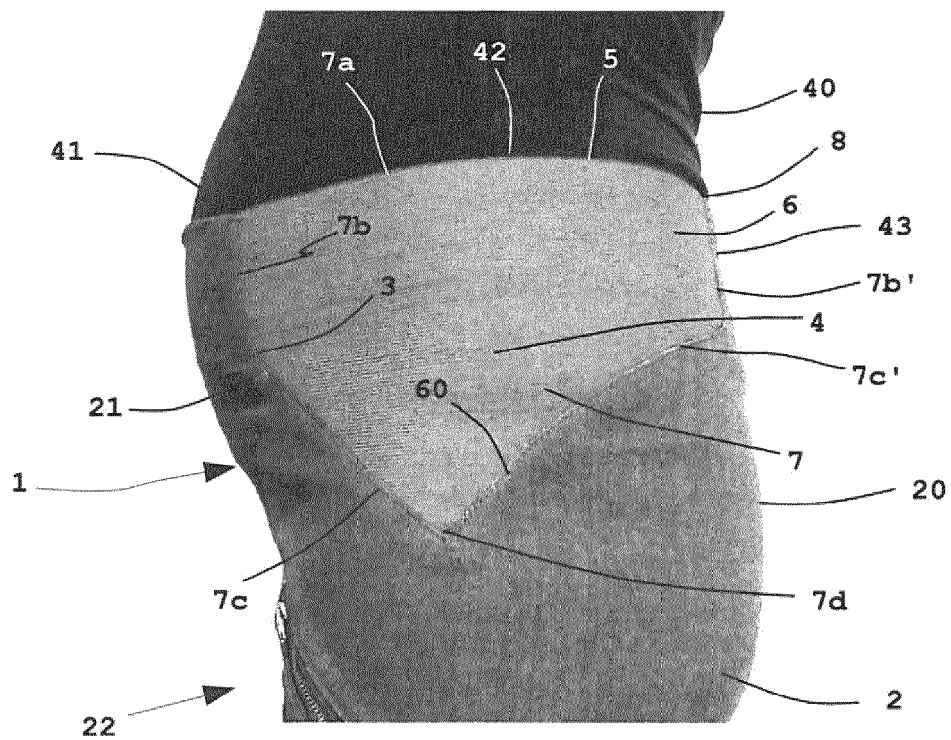


Figure 5

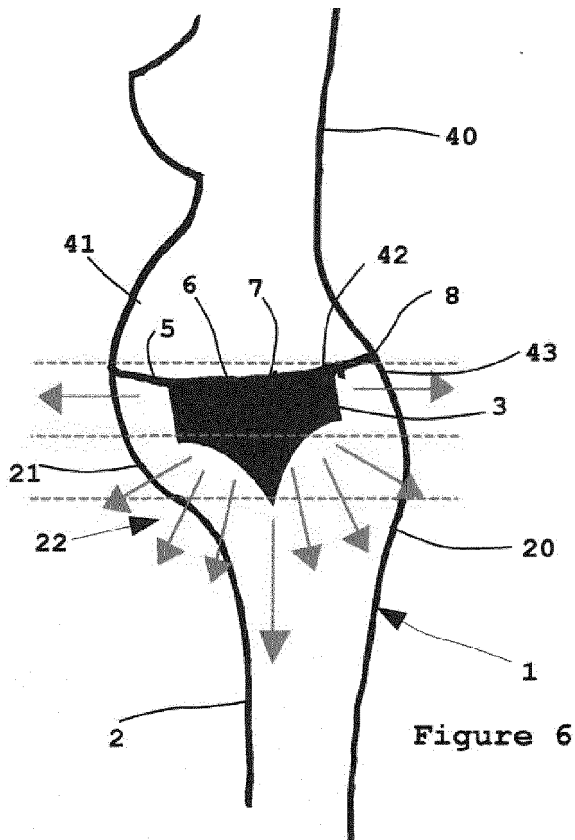


Figure 6

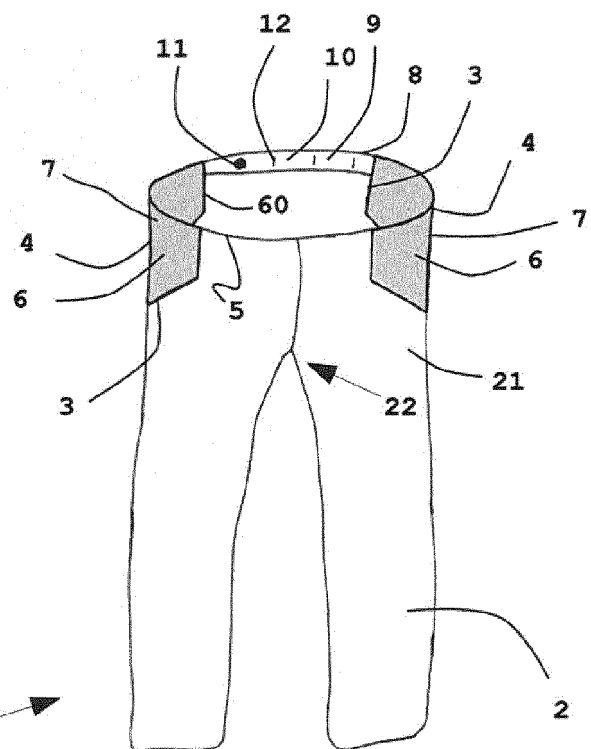


Figure 7



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 15 7366

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 954 050 A1 (CREPIN F) 24 juin 2011 (2011-06-24) * le document en entier *	1-15	INV. A41D1/20 A41D1/06 A41F9/02
A	US 5 255 393 A (BRADY JUDY A [US]) 26 octobre 1993 (1993-10-26) * le document en entier *	1	
A	FR 2 233 951 A1 (PREMAMAN [FR]) 17 janvier 1975 (1975-01-17) * le document en entier *	1,10,15	
A	FR 2 413 051 A1 (GONTHIER FRANCOISE [FR]) 27 juillet 1979 (1979-07-27) * le document en entier *	1,14	
A	FR 1 080 724 A (PRENATAL) 13 décembre 1954 (1954-12-13) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41D A41F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		21 avril 2016	Fonseca Fernandez, H
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 15 7366

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-04-2016

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2954050 A1	24-06-2011	AUCUN	
US 5255393 A	26-10-1993	AUCUN	
FR 2233951 A1	17-01-1975	AUCUN	
FR 2413051 A1	27-07-1979	AUCUN	
FR 1080724 A	13-12-1954	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2954050 [0007]